

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 14 avril 2017

N° 2017-234

Convocation du 7 avril 2017

Aujourd'hui vendredi 14 avril 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

### **ETAIENT PRESENTS:**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Arnaud DELLU
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
Mme Martine JARDINE à M. Jean TOUZEAU
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à M. Jean-Louis DAVID
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE

### PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h20 M. Franck RAYNAL à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h10 Mme Brigitte TERRAZA à M. BOURROUILH-PAREGE jusqu'à 10h15 Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA jusqu'à 10h20 Mme Josiane ZAMBON à Mme Andréa KISS à partir de 12h20 M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h55

Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h00 Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON à partir de 11h10 M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT à partir de 12h10

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 10h40

M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Yohan DAVID jusqu'à 11h45

M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h30

Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 11h55 Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h35

M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL jusqu'à 10h00 Mme Marie RECALDE à M. Jacques GUICHOUX à partir de 11h10 M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h50 Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45 Mme Elizabeth TOUTON à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20 M. Thierry TRIJOULET à M. Michel VERNEJOUL à partir de 12h00

### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h25

LA SEANCE EST OUVERTE



Conseil du 14 avril 2017	Délibération
Direction générale Valorisation du territoire  Direction du foncier	N° 2017-234

Le Taillan-Médoc - Acquisition de la parcelle de terrain AK n°23 sise 51 Bis, chemin du Four à Chaux d'une contenance de 35 m² - Décision - Autorisation

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'alignement du chemin du Four à Chaux au Taillan-Médoc nécessite l'acquisition d'une emprise de terrain nu d'une superficie de 35 m² environ à détacher de la parcelle AK n° 23 appartenant à M. Pierre ELIAS et Mme Colette ELIAS son épouse née VERGEZ.

Aux termes de négociations menées auprès de M. et Mme ELIAS ceux-ci se sont engagés par promesse en date du 07 décembre 2016 à céder à Bordeaux Métropole la parcelle de terrain nu d'une contenance de 35 m² à détacher de la parcelle AK n°23 sise chemin du Four à Chaux au Taillan-Médoc moyennant un prix de 2 800 euros.

La Direction de l'immobilier de l'Etat, anciennement France Domaine, dûment consultée a estimé l'indemnité à 2 363 euros. Compte tenu des délais requis par le calendrier de l'opération et de l'accord amiable intervenu entre le vendeur et Bordeaux Métropole, il vous est demandé d'accepter les termes de la transaction supérieurs à l'estimation domaniale.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

## Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-37 et L 2241-1,

**VU** l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) n°2016-519V0591 en date du 11 mai 2016,

VU la promesse unilatérale de cession en date du 07 décembre 2016,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la mise à l'alignement du chemin du Four à Chaux au Taillan-Médoc nécessite l'acquisition par l'établissement métropolitain du terrain susvisé appartenant à M. et Mme ELIAS.

Article 1 : d'acquérir auprès de M. et Mme ELIAS une parcelle de terrain nu d'une superficie de 35 m² à détacher de la parcelle AK n°23 sise chemin du Four à Chaux au Taillan-Médoc moyennant un prix de 2 800 euros, supérieur à l'estimation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat.

Article 2 : d'imputer au budget principal de l'exercice en cours, la dépense d'acquisition au chapitre 21, compte 2112, fonction 844.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette transaction.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 avril 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 MAI 2017	Pour expédition conforme,
	le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 9 MAI 2017	
	Monsieur Jacques MANGON